

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1662

présenté par
Mme Marsaud, M. Frébault, Mme Spillebout et Mme Buffet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20 BIS B, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.